

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 30 janvier 2018

Mme Faccenda ouvre la séance à 17H42 et s'excuse de son retard.

- Sont présents 16 membres sur 23 . (cf liste d 'émargement ci-jointe-annexe1)
- Sont excusés Monsieur Lostalen, représentant du Conseil Départemental, Madame Compois, et Madame Lonneux, personnalités qualifiées , Madame Le Coz, représentant de la Mairie, Mme Floch, Mme Tromeur, représentants parents d'élèves et Noah Guillou, représentant élève. Mme Floch sera supplée par Madame Monfort. Max Le Scour, représentant élève sera suppléé par Emma Rannou-Le Bars.
- Madame Lucas, Maire de Lanmeur est suppléée par Madame Quénéa.
- Sont absents : Monsieur Bihan, représentant de la Mairie-Monsieur Guillou, représentant élève.

Mme Faccenda demande l'autorisation aux membres du Conseil que Monsieur Guézou, professeur de technologie, Madame Le Bonniec, professeur de français, Monsieur Le Rouzic, professeur de breton de la section bilingue au collège puissent assister en tant qu'invités et observateurs à cette séance. Les membres du Conseil donnent leur accord.

Le quorum étant atteint Madame la Principale déclare que la séance peut débuter.

- Madame Faccenda propose la candidature de Madame Vialette, membre de droit en tant que secrétaire de séance.

| VOTE | | |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 16 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

- Madame Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 novembre 2017.

| VOTE | | |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 16 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

- Madame Faccenda procède au vote de **l'ordre du jour** :

| VOTE | | |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 16 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

POINT I- Vie de l'établissement

1. Point sur la répartition des moyens-Dotation Globale Horaire-Rentrée 2018

Madame Faccenda explique aux membres du Conseil d'Administration ce qu'est une Dotation Globale Horaire (DGH) et en fait une présentation, en indiquant que celle-ci ne sera pas soumise au vote lors de cette séance (mais au Conseil d'Administration du mois de juillet prochain). Elle indique également que cette ventilation a été présentée en conseil pédagogique le mardi 23 janvier 2018 et à la commission permanente du jeudi 25 janvier 2018.

17h50 : Arrivée de Mme Ouénéa. (membres présents 17)

Madame Faccenda indique que le Dotation Globale Horaire lui a été transmise par les services de la Direction Académique le 11 janvier 2018. Les DGH ont été calculées sur la base **des effectifs arrêtés par les services départementaux**, à partir du coût structure prévu par la réglementation, à savoir pour 2018 : **29 heures sur les quatre niveaux** et à partir d'un seuil à la division (Elèves/Division) de 30 élèves en collège hors zone d'éducation prioritaire.

| Prévision collège | | | Prévision DSDEN | | |
|-------------------|---------------|-----------|-----------------|---------------|-----------|
| Niveau | Nbre d'élèves | Divisions | Niveau | Nbre d'élèves | Divisions |
| 6ème | 100 | 4 | 6ème | 92 | 4 |
| 5ème | 93 | 4 | 5ème | 93 | 4 |
| 4ème | 94 | 4 | 4ème | 96 | 4 |
| 3ème | 85 | 3 | 3ème | 88 | 3 |
| Total | 372 | 15 | Total | 369 | 15 |

Madame Faccenda indique que la DGH reçue le 11 janvier 2018 se compose de 445 heures réparties selon les trois unités de compte suivantes :

- 415,50 Heures Postes (HP)
- 24,50 Heures Supplémentaires Année (HSA)
- 5 Indemnités pour Mission Particulière (hors face-à -face pédagogique et non intégrées dans la ventilation des moyens par discipline)

Soit **440 heures d'enseignement** à répartir sur **15 divisions** dans le respect des obligations horaires.

Madame Faccenda indique également que trois collègues de l'établissement ont fait une demande de temps partiel et ne peuvent donc pas se voir attribuer d'Heures Supplémentaires Année.

Madame Faccenda précise que cette dotation est calculée de la façon suivante :

- 29 heures hebdomadaire par division X 15 divisions = 435 heures (29h = 26h +3H de marge d'autonomie par division)
- Bilangue de continuité (allemand) : 1 h
- Forfait UNSS : 6h
- Laboratoire de physique:1h
- Laboratoire de SVT : 1h
- Coordinations diverses.

Madame Faccenda indique qu'après dialogue auprès des services de Madame la Directrice Académique, la dotation a été ajustée de 3 Heures Supplémentaires Annualisées. Madame Faccenda remercie Madame la Directrice Académique pour son écoute et pour cet ajustement.

La Dotation Globale Horaire est donc à ce jour :

- 415,50 Heures Postes
- 27,50 Heures Supplémentaires Année
- 5 Indemnités pour Mission Particulière

soit **448 heures**.

S'appuyant sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les enseignements obligatoires se répartissent en enseignements communs à tous les élèves et en enseignements complémentaires : accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) qui contribuent à la diversification et à l'individualisation des pratiques pédagogiques.

18h05 : arrivée de M. Bihan, représentant de la mairie.

Madame Faccenda présente la ventilation des moyens aux membres du Conseil d'Administration (cf. annexe 2 : tableau moyens collège).

Madame Faccenda précise les points suivants :

- enseignement du **latin** de la 5ème à la 3ème à raison de 2 heures par niveau.
- **développement des langues** : initiation à l'allemand et à l'espagnol en 6ème pour les élèves hors section bilangue allemand-développement de la bilangue allemand avec un soubassement en école primaire.
- **Sciences** : maintien des groupes pour les classes de 6ème en Sciences de la Vie et de la Terre et en Technologie
- Maintien de la **section football** 6ème-5ème
- Projet d'accompagnement **des élèves non nageurs** sur le cycle natation-niveau 6ème
- mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et des enseignements projets interdisciplinaires (choix du conseil pédagogique : 1 EPI minimum par niveau sur le cycle 4).

Madame Faccenda indique que le pôle breton n'apparaît pas dans cette ventilation, les heures nécessaires étant subventionnées par le rectorat. Les IMP ne sont pas non plus à ventiler dans cette répartition.

| Discipline | Heures postes (support établissement) | Heures Postes : BMP (Bloc Moyen Provisoire) CSR (Complément de service reçu d'un autre établissement) | HSA |
|--------------------|--|--|--------------|
| lettres classiques | 18h | - | 2,5 |
| lettres | 32h40 | 18h | 3,5 |
| allemand | 12h00 | 12h30 | 0 |
| anglais | 36h00 | 12h | 3 |
| espagnol | 18h00 | 2,5h | 1,5 |
| Histoire / géo | 36h00 | 9h00 | 4,5 |
| maths | 52h00 | - | 4,5 |
| techno | 18h00 | 6h00 | 1,5 |
| physique | 18h00 | 3h | 1,5 |
| SVT | 18h00 | 7,5 | 1 |
| Éducation Musicale | 18h00 | - | 1 |
| Arts plastiques | 15h00 | - | 0 |
| EPS | 40h00 | 8H/5H | 3 |
| Total | 331,4 | 83,50 | 27,50 |
| | 414,9 | | 27,50 |
| | 442,40 | | |

Madame Faccenda indique que cette ventilation sera remontée via le tableau de répartition des moyens pour le vendredi 9 février 2018.

En l'absence de questions des membres du conseil, Madame Faccenda passe au point suivant.

Point II. Vie pédagogique et vie scolaire

1. Information demande de DNL Supplémentaire-section bilingue bretonne

Le collège a ouvert depuis la rentrée de septembre 2016 **une section bilingue français-breton** et poursuit **le développement de l'option facultative breton**, qui manque actuellement d'attractivité. Comme l'a bien indiqué Madame la Directrice Académique au moment de l'ouverture de la section, le développement de la section assure la continuité de cet enseignement dans le secondaire et son ancrage sur le territoire.

Si depuis l'ouverture de cette section, 6 heures d'enseignement en langue bretonne (3 heures de breton et 3 heures d'histoire-géographie) sont dispensées à 9 élèves de 6èmes (7 élèves venant de l'école primaire de Lanmeur et 2 élèves de l'école primaire de Plestin, écoles de soubassement) et aux élèves de 5ème, l'objectif à atteindre est bien celui de **dispenser un enseignement moitié en français, moitié en breton.**

Dans le cadre de la liaison cycle 3 (CM1-CM2-6ème), des élèves de la section bilingue se rendront accompagnés par Madame Faccenda dans les écoles de soubassement pour présenter la filière et la vie de l'établissement. La même démarche sera faite auprès des élèves monolingues. L'option breton facultatif sera également présentée aux futurs élèves.

Une réunion d'information à destination des familles des futurs élèves du collège aura lieu le mardi 13 mars 2018 à 17h30 au Collège, après les Portes Ouvertes du Collège du samedi 17 février 2018 où sera présenté l'ensemble des options et des projets de l'établissement.

Madame Faccenda, Madame Vialette et les enseignants de breton iront à l'école de Plestin afin de présenter la section aux CM2 bilingues (au nombre de 8 pour cette année 2017/2018) et à leurs parents.

Dans le cadre du développement de la section, **un projet théâtre** est mis en place depuis la rentrée de janvier 2018 pour les élèves de la section.

Les 16 élèves de 6ème et 5ème de la section bilingue breton du collège participent sur le temps scolaire de janvier à mai 2018 à un atelier théâtre en breton mené par Monsieur Bob Simon, comédien et metteur en scène de l'association Madarjeu dans le cadre du dispositif C'Horiva. Ce dispositif mandaté par le Conseil Régional de Bretagne accompagne la création théâtrale en langue bretonne dans les établissements scolaires. Ce projet soutenu par l'association Div Yezh Montroulez, association de parents d'élèves de la filière bilingue de Morlaix et mené de manière partagée et concertée avec le collège Tanguy Prigent de Saint Martin des Champs permet aux élèves de suivre sur plusieurs semaines un atelier théâtre. Construit avec les équipes pédagogiques : Monsieur Marc Cochard (professeur histoire-géographie en breton), Monsieur Nicolas Le Rouzic et Monsieur Fanch Oger (professeurs de breton bilingue et de breton facultatif), le contenu des séances porte notamment sur la découverte de jeux et de diverses formes d'expressions scéniques, visant à la familiarisation avec les techniques de base du travail de comédien. Concernant la langue bretonne, la discipline théâtrale est un moyen ludique de renforcer et de développer sa pratique, de rendre son utilisation plus naturelle : verbaliser et s'exprimer en langue bretonne, échanger avec ses pairs, s'approprier un lexique et des fonctions langagières dans des situations de communication simples et faisant sens, faciliter l'apprentissage de la langue orale grâce à un travail sur le corps, les gestes, les mouvements, la respiration, amener l'individu à cultiver une attitude d'ouverture aux autres et de curiosité pour les productions artistiques et patrimoniales. Une première séance réunissant les élèves des deux filières bilingues a eu le vendredi 12 janvier au collège de Saint Martin Des Champs en présence de Bob Simon, puis s'en est suivie une réunion de présentation du projet pour les familles des deux collèges en présence des enseignants . Un projet qui participe pleinement à la construction des différents parcours des élèves et à la validation des compétences attendues en cycle 3 (CM1-CM2-6ème) et en cycle 4 (5ème-4ème -3ème). Et qui permet aussi de contribuer à l'ouverture du collège sur son environnement puisque dans le cadre de ce projet, un échange aura lieu avec les résidents de l'Hôpital Local de Lanmeur.

Les élèves de la section bilingue 5ème ont pu rencontrer durant ce trimestre Morgane Lincy-Fercot pour une présentation de son projet « un petit tour pour les langues régionales ».

Les élèves de la section bilingue participent également avec leurs camarades monolingues à la **journée littéraire Jeunesse AEP (Association des Écrivains Bretons)** en créant des textes en breton qui seront présentés au grand public le samedi 7 avril 2018 à Locquirec.

Afin d'enrichir l'offre et continuer le développement de la section, la demande a été faite auprès de Monsieur Le Recteur en accord avec Monsieur David, Inspecteur référent du collège et Inspecteur de Breton pour ajouter **la discipline des mathématiques** enseignée en breton à la rentrée prochaine.

Madame Rémond, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation demande si, dans le cas où la DNL était acceptée, elle concernerait l'ensemble des niveaux ou seulement les élèves de sixième. Madame Faccenda explique qu'il s'agirait a priori uniquement des 6e.

18h19 : arrivée de Mme Montfort, représentant des parents d'élèves.

2. Dispositif « devoirs faits »

Le Dispositif « Devoirs Faits » est **un temps d'étude accompagnée** proposé aux élèves pour les aider à faire leurs devoirs et les aider dans l'organisation de leur travail. Ce dispositif doit permettre d'accompagner les élèves pour leur donner progressivement les clés d'un travail en autonomie de la 6ème à la 3ème.

Les élèves doivent apprendre à utiliser au mieux leur temps de travail personnel pour acquérir connaissances et compétences. Le travail personnel est développé dans la classe. Les leçons, les exercices et autres travaux donnés à faire à la maison prolongent le travail en classe. Tous les élèves n'ayant pas le même niveau d'autonomie

Encadrement :

- Enseignants
- ASEN
- Service civique (prise de poste le 25 janvier 2018)

Objectifs :

- accompagner la réussite des élèves
- réduire les inégalités d'accès au savoir en rendant plus explicites les objectifs des devoirs dans la continuité des enseignements dispensés en classe tout en développant l'autonomie des élèves.

Il est donc important de veiller à articuler le travail réalisé en classe en assurant une prise en charge pédagogique.

A destination :

- des collégiens détectés par les enseignants
- des collégiens volontaires.
- Selon la demande des familles.

A ce jour, deux temps sont proposés aux élèves :

- sur le temps scolaire lors des permanences, lors de la mise en place de groupes de soutien
- trois soirs par semaine de 17h à 18h (le lundi, le mardi, le jeudi).

A ce jour, sont inscrits sur temps scolaire :

- 37 élèves de 6ème
- 37 élèves de 5ème
- 17 élèves de 4ème
- 17 élèves de 3ème

Sont inscrits sur le dispositif de 17h à 18h encadrés par des enseignants et des assistants d'éducation :(essentiellement des élèves résidant à Lanmeur pour des questions de transport)

- lundi : 3 élèves de 6ème-3 élèves de 5ème-3 élèves de 4ème-1 élève de 3ème (10)
- mardi : 2 élèves de 6ème- 3 élèves de 5ème-1 élève de 4ème- 1 élève de 3ème (7)
- jeudi : 4 élèves de 6ème-5 élèves de 5ème-2 élèves de 4ème-1 élève de 3ème (12)

Les membres du conseil pédagogique ont commencé à travailler sur des fiches récapitulatives pour expliquer aux élèves comment apprendre une leçon, s'organiser, etc. Des points entre les enseignants et les encadrants du dispositifs auront lieu à chaque vacances.

Des tutorats entres élèves sont aussi prévus dans le futur.

3. Appariement avec le Gymnasium d'Eberswalde

Dans le cadre d'un appariement, des élèves de 5èmes et 4èmes devaient aller à Eberswalde à la rentrée des congés de février et leurs correspondants allemands devaient à leur tour venir au collège au mois de juin. Si cet accueil est maintenu, le départ de nos élèves est quant à lui reporté à la rentrée de septembre 2018 du fait des soucis de santé de Mme Cadiou qui pourraient l'empêcher de partir en mars. Ceci ne pose pas de soucis aux collègues allemands et nos élèves le comprennent aussi.

4. Collège numérique-mise en œuvre application Pearltrees

Madame Faccenda indique le collège s'est abonné à l'application Pearltrees via la subvention reçue dans le cadre de la labellisation « collège numérique ». Pearltrees Education élaboré avec le Ministère de l'Éducation Nationale met toutes les richesses d'internet au service des établissements scolaires. Son utilisation permet de mettre en place une source documentaire où élèves et enseignants s'approprient toutes les ressources qui les intéressent et les partages comme ils le souhaitent, dans un environnement dédié et sécurisé.

Monsieur Lucas, membre du comité de pilotage du « Collège Numérique et Innovations pédagogiques » explique que le collège a pris un abonnement pour avoir ce service web de curation qui permet d'organiser, d'explorer et de partager des contenus numériques. Son concept repose sur l'idée que la multiplication des contenus rend nécessaire une organisation humaine du web.

- **Organiser les ressources pédagogiques** : un environnement autonome, protégé et sécurisé-crée et partager tout type de connaissances.
- **Mettre en œuvre les activités pédagogiques** : cours magistral, classe inversée, collaboration, différenciation...
- **Construire la bibliothèque numérique de l'établissement** : au gré des travaux de chacun, la bibliothèque numérique de l'établissement se développe et s'organise naturellement.

Madame Faccenda explique que Pronote a des limites en terme de poids de documents échangeables. L'utilisation de la Banque Nationale de Ressources Educatives (BNRE) va également être développée. Madame Hion, membre du comité de pilotage du « Collège Numérique et Innovations Pédagogiques » a créé les codes d'accès pour chacun.

Le déploiement se fera par cercles concentriques pour une appropriation rapide et massive des élèves et des enseignants.

5. Gestes qui sauvent pour les classes de 3ème

Madame Faccenda indique que la formation « Gestes qui sauvent » sera mise en place pour les élèves de 3ème.

Par ailleurs, Madame Faccenda précise être en train de travailler avec Monsieur Loiseau, enseignant d'EPS et formateur PSC1 pour que cette formation puisse se mettre en place pour l'ensemble des élèves des 4èmes. Cette formation a un coût d'autant qu'il est nécessaire de faire appel à des intervenants extérieurs

Madame Brigant, représentant des personnels enseignants et d'éducation demande si cela sera pérennisé pour les 4e. Madame Faccenda indique que c'est son souhait mais qu'un seul formateur sur l'établissement est insuffisant. L'idéal serait que plusieurs membres de la communauté éducative puisse être volontaires pour suivre cette formation.

6. Point sur les projets de sortie

De nombreuses sorties et de nombreux projets en lien avec la mise en œuvre du projet d'établissement, la construction des parcours des élèves et les enseignements pédagogiques sont proposés par les équipes.

Comme chaque année, chaque projet sera étudié.

7. Activités EPS-restructuration du gymnase

Depuis la rentrée des vacances de janvier, le gymnase de la commune de Lanmeur commence sa restructuration.

Madame Faccenda remercie les collègues d'EPS et Mme Kuligowski d'avoir travaillé sur la réorganisation des lieux d'accueil des activités EPS sur la période de janvier à avril.

Madame Faccenda, remercie également la mairie de Lanmeur, l'école primaire Aux Quatre Vents, l'ULAMIR, la mairie de Plouezoc'h, le Conseil Départemental.

Madame Faccenda indique que la nouvelle réorganisation modifie les activités et lieux d'accueil et que le souhait a été de limiter au maximum les déplacements, pour éviter des pertes de temps d'une part et afin de rester au maximum dans l'enveloppe budgétaire allouée par le Conseil Départemental, tout en sachant que le Conseil Départemental aurait accompagné les besoins supplémentaires. Les cours d'EPS ont donc lieu à la salle Steredenn, à l'école primaire et au boulodrome. Ceci peut apporter des perturbations, notamment en terme de durée de séance, mais tout ceci est transitoire dans l'attente d'un nouveau gymnase et de meilleures conditions d'accueil et de travail pour tous.

Monsieur Le Lay, représentant du personnel enseignant et d'éducation précise que, même si les cours sont un peu raccourcis, les déplacements étant plus courts, les séances sont finalement globalement de même durée. Concernant l'UNSS, n'ayant plus de salle, Monsieur Le Lay engage les élèves à s'investir dans les activités de district qui impliquent un déplacement qu'il accompagnera systématiquement. Quand les beaux jours reviendront, le format multi-activités en extérieur pourra être repris. Monsieur Le Lay invite notamment les élèves à s'inscrire au triathlon académique.

Madame Faccenda précise avant de passer au point suivant que les élèves se changent désormais au collège, en salle de réunion et dans la salle au dessus du CDI.

Point III- Points financiers : Contrats et convention

1. Appariement avec le collège de Mnicovice

Madame Faccenda demande aux membres du Conseil d'Administration son accord pour l'organisation du séjour pédagogique à Mnicovice dans le cadre de l'atelier « Langues et Cultures Européennes » encadré par Madame Quiviger, professeur d'anglais et Monsieur Lucas, professeur d'Histoire Géographie.

Ce séjour à destination de 43 élèves volontaires de 3ème aura lieu du 24 au 30 mars 2018. Quatre enseignants accompagneront ce séjour. Une réunion d'information auprès des familles aura lieu le mardi 6 février 2018 à 18h15.

Les correspondants viendront à leur tour au mois de mai 2018.

La participation volontaire des familles s'élève à 197 euros.

| VOTE | | |
|-------------|------------|----------------|
| Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

2. Convention avec la ligue de l'enseignement pour le séjour en Grande Bretagne

Madame Faccenda demande au Conseil d'Administration l'autorisation de signer la convention avec la ligue de l'enseignement séjour éducatif (le prestataire) pour le voyage en Grande Bretagne qui aura lieu pour l'ensemble des 4èmes du 11 au 15 juin 2018.

| VOTE | | |
|-------------|------------|----------------|
| Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

3. Conventions collège numérique avec les mairies de Lanmeur et Guimaec

Dans le cadre de la labellisation « Collège Numérique », l'école primaire de Lanmeur et l'école primaire de Guimaec ont été rattachées au projet leur permettant de développer le numérique à l'école avec le soutien de chacune des municipalités.

A ce titre, les deux mairies se sont vues doter de 500 euros chacune pour aider à l'investissement dans les équipements. Cette subvention est versée au collège qui en a la gestion en accord avec les municipalités et les écoles.

Mme Faccenda demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de signer la convention pour la mise à disposition des ressources numériques pour chacune des communes dans le cadre de la labellisation « Collège Numérique » :

| VOTE | | |
|-------------|------------|----------------|
| Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Madame Huon, représentante du Conseil Départemental demande pourquoi il n'y a que deux communes concernées.

Madame Faccenda explique que seules ces deux communes ont répondu positivement à cette intégration l'an passé.

4. Convention d'occupation gymnase commune de Plouezoc'h

Madame Faccenda demande au Conseil d'Administration l'autorisation de signer la convention avec la commune pour l'occupation du gymnase du 18 janvier au 19 avril 2018.

| VOTE | | |
|-------------|------------|----------------|
| Pour : 19 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Point IV : Travaux et équipements

Madame Kuligowski explique qu'il va y avoir **une restructuration de la salle de réunion** dans les mois prochains. Une étude pour le choix du mobilier est en cours afin d'optimiser l'organisation de l'espace. Une demande de subvention sera faite au Conseil départemental.

Madame Kuligowski et Madame Faccenda apportent des précisions concernant **la restructuration de la restauration**. Suite à la découverte d'amiante, des modifications ont dues être proposées. Le projet initial ayant été relancé, les travaux qui devaient initialement commencer au mois de mai 2018 débiteront finalement à compter des vacances de Toussaint 2018. Madame Kuligowski remercie Madame Huon, présente à la commission, qui a permis une meilleure optimisation de cette restructuration. Pendant la période des travaux qui sera assez longue, la restauration ne sera pas accessible et les repas seront servis hors de l'établissement. La durée prévue des travaux est d'un an.

Madame Kuligowski explique que **l'escalier en bois, du petit hall**, sera détruit car la salle de restauration sera agrandie. Une demande a été déposée pour installer des portes pour éviter que le bruit ne se propage dans le couloir des salles 1 à 7.

Le Conseil Départemental a travaillé avec la Mairie de Lanmeur pour que les repas soient servis dans des modules adaptés positionnés derrière la salle Steredenn. Pendant la durée des travaux, les repas seront livrés et non plus faits sur place. Un appel d'offres sera lancé prochainement.

Madame Huon explique que **le changement des grilles** autour du collège est compliqué car il reste des collèges à équiper en sonneries « PPMS » suite aux directives attentat. Le chiffrage du changement des grilles est estimé à 120 000 €. Madame Faccenda regrette ce report vu la vétusté des grilles. La sécurité des élèves et des membres de la communauté éducative n'est pas garantie. Le ravalement du collège est également reporté.

Point V : La parole au Conseil Vie Collégienne

Madame Vialette rapporte les discussions du dernier Conseil Vie Collégienne :

- l'organisation des lieux en autonomie pour les 4e et les 3e (dans la petite salle à côté de la salle d'arts plastiques, sur inscription, avec du mobilier) ;

- l'organisation des Portes ouvertes (élèves guides, présentation du club Bénin) ;
- le problème du manque de bancs sur la cour.

Monsieur Bihan , à la demande Madame le Maire, soulève le fait que les élèves se rendent à la salle Steredenn hors des temps de cours, ce qui dérange les usagers.

Madame Faccenda indique que depuis le mois de décembre 2017, après échanges avec Madame le Maire et les usagers de la salle Stéréden , il n' y a plus d'élèves autour de cette salle : des lieux en autonomie ont été ouverts aux élèves qui avaient une autorisation de sortie parentale selon leur emploi du temps. Une information a également été faite aux élèves.

Madame Faccenda précise cependant qu'elle est dérangée par le fait que l'on parle toujours « d'élèves » quelque soit le moment où des dérangements pouvaient exister (week end-vacances...).

Madame Vialette interpelle Monsieur Bihan sur la possibilité d'un lieu d'accueil jeunes sur la commune (mobilhome par exemple) car l'ULAMIR n'a pas la possibilité d'accueillir les jeunes dans ses locaux.

Madame Huon précise qu'il ne s'agit pas que d'une question de lieu mais aussi d'une nécessité d'encadrement du lieu. Madame Morvan précise que cela serait possible avec l'ULAMIR et que la demande des jeunes est là.

Madame Faccenda explique qu'il serait sinon possible de revenir à un régime où les élèves transportés restent jusqu'à 17h mais ceci n'est pas souhaitable en vue du travail sur l'autonomie des jeunes qui entreront in fine au lycée où ils seront laissés libres. Ceci étant, nous faisons ce que nous pouvons également de notre côté.

Madame Faccenda ajoute qu'une réflexion est menée pour une demande de transport supplémentaire à 9h30 et 16h.

L'ordre du jour étant épuisé , Mme Faccenda remercie les membres du Conseil, lève la séance à 19H42 et invite les membres du Conseil à rejoindre le buffet.

La présidente du Conseil d'Administration

Le Secrétaire de séance

Mme FACCENDA



Mme VIALETTE

Ordre du jour modifié du Conseil d'Administration du 30/01/2018

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 21 novembre 2017
- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour

Point I – Vie de l'établissement

1. Présentation de la répartition des moyens- DGH rentrée 2018

Point II – Vie pédagogique et vie scolaire

1. Information demande de DNL supplémentaire-section bilingue breton
2. dispositif « devoirs faits »
3. appariement avec le Gymnasium d'Eberswalde
4. collège numérique – mise en œuvre application pearltrees
5. gestes qui sauvent pour les classes de 3ème
6. point sur les projets de sorties
7. activités EPS- restructuration gymnase

Point III – Points financiers

1. appariement avec le collège de Mnichovice - Prague
2. convention avec la ligue de l'enseignement pour le séjour en Grande-Bretagne
3. convention collège numérique avec les mairies de Lanmeur et Guimaec
4. convention d'occupation gymnase commune de Plouezoc'h

Point IV – Travaux et équipements

1. point sur les travaux

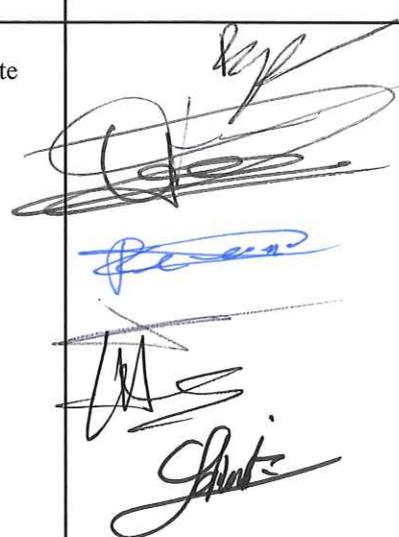
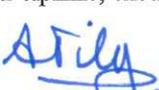
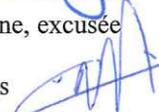
Point V- La parole au Conseil Vie Collégienne

Point VI-Questions diverses :

Merci de me faire parvenir par écrit les questions diverses 48 h avant le Conseil d'Administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 Janvier 2018

QUORUM :
Présents :

| | Qualité | TITULAIRE | SUPPLEANT | EMARGEMENT |
|--|--------------------------------------|--|---|---|
| 1. EQUIPE DE DIRECTION | Principale C.P.E. Gestionnaire | FACCENDA M. VIALETTE C. KULIGOWSKI O. | |  |
| 2. REPRESENTANT de la Collectivité Territoriale | Conseiller départemental | Mme HUON M. LOSTANLEN, Excusé | |  |
| | Collectivité locale | Mme LE COZ, Excusée M. BIHAN | Mme QUENEA Mme LUCAS |  |
| 3. PERSONNALITES QUALIFIEES | Directrice adjointe ULAMIR | COMPOIS Bénédicte, Excusée | | |
| | Retraitée Education Nationale | LONEUX Annie, Excusée | | |
| 4. PERSONNELS ELUS DE l'établissement | | BRIGANT Gwenaëlle LE LAY Erwan LENNE Nicolas REMOND Christine GUEMAS Yann LUCAS Hervé, excusé LARHANTEC Christian | HION Charlotte |  |
| 5. PARENTS d'ELEVES | | TROMEUR Delphine, excusée TILY Anna  FLOCH Marilyne, excusée LE GOFF Gilles  LACUT Anne-Françoise MORVAN Régine | MONFORT Fabienne HIEN Estelle ROUE Sophie |  |
| Elèves | | LE SCOUR Max GUILLOU Noah | DESMOUCHE Lili ANCHISI Yuna |  Emma RANNOU  |

Dotation Globale Horaire : 443 HORS IMP
 dont : 415,5 H.P
 27,8 H.S.A

TABEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE - DGH RENTREE 2018

ATTENTION : NE PAS VENTILER LES IMP DANS LES DISCIPLINES CHERSOUIS

| Disciplines | 6ème | | 5ème | | 4ème | | 3ème | | TOTAL | Bilanque de continuité | ARE stagières | Segpa | Divers | TOTAL GENERAL | Apport des postes définitifs | SUP | CREA | CSD | CSR | TOTAL APPORT PREVU | | Commentaires (temps partiels, retraités, information CSD, CSR, etc.) | | |
|-------------|------|---------|------|---------|------|---------|------|---------|--------|------------------------|---------------|-------|--------|---------------|------------------------------|------|------|------|-------|--------------------|--------|--|---|--|
| | DIV. | BESOINS | DIV. | BESOINS | DIV. | BESOINS | DIV. | BESOINS | | | | | | | | | | | | BMP | HP | | HSA | |
| L.at. Clas. | | | 1 | 6,50 | 1 | 6,50 | 1 | 7,00 | 20,00 | | | | 0,50 | 20,50 | 18,00 | | | | | 18,00 | 2,50 | | | |
| L.at.mod. | 4 | 18,00 | 3 | 13,50 | 3 | 13,50 | 2 | 8,00 | 53,00 | | | | 0,90 | 53,90 | 32,40 | | | | | 18,00 | 3,50 | | | |
| Allemand | 1 | 5,00 | 2 | 5,50 | 2 | 5,50 | 3 | 8,50 | 24,50 | | | | 2,00 | 24,50 | 12,00 | | | | | 12,50 | 0,00 | | | |
| Anglais | 4 | 18,00 | 4 | 12,00 | 4 | 12,00 | 3 | 9,00 | 48,00 | | | | | 51,00 | 36,00 | | | | | 12,00 | 3,00 | | | |
| Espagnol | 4 | 2,00 | 3 | 7,50 | 3 | 7,50 | 2 | 5,00 | 22,00 | | | | | 22,00 | 18,00 | | | 2,50 | | 20,50 | 1,50 | | CSR avec Collège Saint Martin des Champs | |
| Aut. Lang. | | | | | | | | 0,00 | 0,00 | | | | | 0,00 | | | | | | 0,00 | 0,00 | | | |
| Hist.Géog. | 4 | 12,00 | 4 | 12,00 | 4 | 12,00 | 3 | 10,50 | 48,50 | | | | 3,00 | 48,50 | 36,00 | | | | | 8,00 | 4,50 | | | |
| Math | 4 | 18,00 | 4 | 14,00 | 4 | 14,00 | 3 | 10,50 | 56,50 | | | | | 56,50 | 52,00 | | | | | 52,00 | 4,50 | | | |
| Techno | 4 | 8,00 | 4 | 6,00 | 4 | 6,00 | 3 | 4,50 | 24,50 | | | | 1,00 | 25,50 | 18,00 | | | | | 6,00 | 1,50 | | Jamande csd Collège du Château Morlaix-maintien de M.Demétris | |
| Sc. Phys. | 4 | 4,00 | 4 | 6,00 | 4 | 6,00 | 3 | 4,50 | 20,50 | | 1,00 | | | 22,50 | 18,00 | | | | 3,00 | 21,00 | 1,50 | | | |
| S.V.T | 4 | 8,00 | 4 | 6,00 | 4 | 6,00 | 3 | 4,50 | 24,50 | | 1,00 | | | 26,50 | 18,00 | | | | 7,50 | 25,50 | 1,00 | | | |
| Edu. mus. | 4 | 4,00 | 4 | 4,00 | 4 | 4,00 | 3 | 3,00 | 15,00 | | | | 4,00 | 19,00 | 19,00 | | | | | 18,00 | 1,00 | | | |
| Arts plast. | 4 | 4,00 | 4 | 4,00 | 4 | 4,00 | 3 | 3,00 | 15,00 | | | | | 15,00 | 19,00 | | | | | 15,00 | 0,00 | | CSD Collège de Plogastnou | |
| EPS | 4 | 16,00 | 4 | 12,00 | 4 | 12,00 | 3 | 9,00 | 49,00 | | 6,00 | | | 56,00 | 40,00 | | | | | 5,00 | 3,00 | | csr collège Saint Martin des Champs-M.Loiseau (BHP+HSA) | |
| ISES | | | | | | | | 0,00 | 0,00 | | | | | 0,00 | | | | | | | 0,00 | 0,00 | | |
| PLP | | | | | | | | 0,00 | 0,00 | | | | | 0,00 | | | | | | | 0,00 | 0,00 | | |
| TOTAUX | | 115,00 | | 109,00 | | 109,00 | | 87,00 | 428,00 | 0,00 | 8,00 | 0,00 | 14,40 | 442,40 | 334,40 | 0,00 | 0,00 | 3,00 | 10,50 | 73,00 | 414,90 | 27,50 | | |

Apport : Heures correspondant aux postes définitifs
 ARE : UNSS, heures de laboratoire SVT - SCIENCES PHYSIQUES.
 BMP : Moyens provisoires
 CREA : Créations de poste
 CSD : Compléments de service donnés à d'autres établissements
 CSR : Compléments de service reçus d'autres établissements
 SUP : Suppressions de poste

Totaux HP + HS : 442,40
 HS à affecter au Z9999

A retourner pour le lundi 5 février 2018

TOTAL GENERAL : 442,40

